

## Hêtraies-chênaies à Mélisque, If et Houx Hêtraies-chênaie à Jacinthe des bois (9130)

CRITERES DE RECONNAISSANCE DE  
LA TYPICITE DE L'HABITAT 9130

### > Formes typiques

Localisation : sur milieux riches en éléments minéraux

Strate arborescente	Strate arbustive
Hêtre à l'état de futaie éventuellement accompagné des Chênes (sessile et pédonculé), du Charme (à l'est de la Bretagne), du Tilleul à petite feuille (à l'est de la Bretagne), du Frêne commun et du Merisier > à 80%	Diversifiée, caractérisée par la présence de Hêtre (coefficient d'abondance-dominance de 1 minimum) accompagnée éventuellement de Houx, d'If, de Charme, de Noisetier et d'Aubépine monogyne.
Strate herbacée	Strate muscinale
Marquée par les tapis de Jacinthe des bois accompagnée de Mélisque uniflore, Asperule odorante (uniquement dans les localités les plus fraîches), Millet diffus, Stellaire holostée, Conopode dénudé, Fragon, Euphorbe des bois, Chèvrefeuille des bois, Fougère spinuleuse, Lierre, Sceau de Salomon multiflore, Oxalide petite oseille, Anémone des bois ...)	Pauvre en espèces et peu recouvrante (Polytric élégant)



CRPF Bretagne-Pays de la Loire

## > Formes peu typiques

Sont considérés comme des habitats peu typiques les peuplements présentant les caractéristiques suivantes :

- ✦ Peuplements de futaie, mélange futaie taillis ou taillis vieilli présentant :

<b>Strate arborescente</b>	<b>Sous-bois</b>
Hêtre, Chênes (sessile et pédonculé), Charme (à l'est de la Bretagne), Tilleul à petite feuille (à l'est de la Bretagne), Frêne commun et Merisier représentant plus de à 50 % du couvert de l'étage dominant.	Caractérisé par la présence de Hêtre accompagné éventuellement d'If et de Houx.
<b>Strate herbacée</b>	
Caractéristique des stations acidiclinales* ou neutroclinales* (Jacinthe des bois, Mélisse uniflore, Asperule odorante (uniquement dans les localités plus fraîches), Millet diffus, Stellaire holostée, Conopode dénudé, Euphorbe des bois, Ronce, Fougère spinuleuse, Sceau de Salomon multiflore, Oxalide petite oseille, Anémone des bois).	



CRPF Bretagne-Pays de la Loire



Code Natura 2000 (EUR 27)	Nom de l'Habitat	Etats de l'habitat à privilégier	Objectif déterminant la gestion	Liste des essences arborescentes caractéristiques de l'habitat susceptibles d'être favorisées sans restriction	
				Essences objectif*	Essences accessoires*
9130-1	Hêtraies-chênaies à Mélèze, If et Houx	Futaie ou futaie avec taillis, à base de Hêtre et de Chêne sessile	Production de brins de qualité de Chêne sessile et de Hêtre voire localement de feuillus précieux (bonne richesse minérale et réserve en eau), avec une gestion conservatoire de l'habitat	Hêtre, Chêne sessile, Chêne pédonculé (sur stations adaptées uniquement), Merisier, Alisier torminal, If, Charme	Tilleul à petites feuilles, Bouleau verruqueux, Erable champêtre, Poirier sauvage, Pommier sauvage, Frêne commun
9130-3	Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois				

### > Règles de gestion particulières

Obligations :	Recommandations :
<ul style="list-style-type: none"> <li>⚡ Sauf cas de force majeure (tempête, accident sanitaire, etc.) exclure pendant la durée du PSG ou du RTG les coupes rases &gt; au quart des surfaces totales de l'habitat présent sur la propriété, sans dépasser une surface unitaire de 4ha et en s'assurant qu'il subsiste toujours un îlot d'habitat d'espèces de chiroptères d'au moins 1/2 hectare</li> <li>⚡ Ne pas exploiter systématiquement les ifs et houx en sous étage, sauf au moment de la mise en régénération (les recéper pour assurer leur renouvellement)</li> <li>⚡ Ne pas dessoucher</li> <li>⚡ Ne pas brûler les rémanents d'exploitation</li> <li>⚡ Ne pas augmenter le couvert des essences non caractéristiques de l'habitat (tolérance de 20% du couvert maximum)</li> <li>⚡ Maintenir des arbres morts au sol et sur pied (au moins 2/ha en moyenne sur l'habitat)<sup>7</sup></li> <li>⚡ En plantation, même d'enrichissement, introduire des essences caractéristiques de l'habitat. Les essences autres sont tolérées à hauteur de 20% maximum du nombre de plants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚡ Maintenir quand ils existent au moins 2 arbres « d'intérêt biologique »<sup>7</sup> par hectare en moyenne sur l'habitat (possibilité de souscrire un contrat Natura 2000 pour cette action)</li> <li>⚡ Privilégier le traitement irrégulier du peuplement lorsque sa structure le permet (cf fiches VIII et IX du SRGS)</li> <li>⚡ Favoriser le mélange des essences objectif ainsi que la diversité du sous-étage notamment grâce à une sylviculture dynamique</li> <li>⚡ Préférer là où elle est possible la régénération naturelle par coupe progressive</li> </ul>

<sup>7</sup> Par mesure de sécurité, les arbres choisis devront être suffisamment éloignés des voies fréquentées par le public

Incidence du choix du traitement sylvicole et du niveau de productivité sur l'état de conservation de l'habitat en fonction du peuplement en place. Ces influences sont conditionnées au respect des règles générales (pages 7 et 8) et particulières de gestion de l'habitat.

- : Traitement sylvicole conseillé
  - : Traitement sylvicole envisageable
  - : Traitement sylvicole proscrit par le SRGS
  - : Sans objet
- 😊 : incidence favorable sur la conservation de l'habitat
  - 😐 : incidence neutre sur la conservation de l'habitat
  - ☹️ : incidence défavorable sur la conservation de l'habitat

Type de Peuplement en place \ Traitement sylvicole	Traitement en Taillis simple	Gestion en Mélange futaie taillis		Conversion en futaie régulière	Conversion en futaie irrégulière	Traitement en Futaie irrégulière	Niveau de productivité		
		Taillis avec réserves éparses	Mélange futaie taillis				Taillis non balivable	Taillis balivable	
Taillis simple	😐	😐	😊	😊		😊		II	III
Taillis avec réserves éparses		😐	😊	😊		😊		II	III
Mélange futaie taillis			😐	😊		😊		III	
Futaie régulière					😐		😊	III	
Futaie irrégulière					😐		😐	III	